

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de PONTOISE  
Canton de L'ISLE ADAM

**COMMUNE DE RONQUEROLLES**

Tél : 01.34.70.50.88 Fax : 01.39.37.20.40

## ARRETE DU MAIRE

N° 2025-020

### OBJET : Travaux de maintenance pour le pylone – la terre des Champs

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 44, R 225 et R 225-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2, 2213-1, 2213-4,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu le Code de la voirie routière,

Considérant la demande présentée par la société MPB pour OCCILEV, sis Chemin du parterre 95500 Bonneuil en France pour la maintenance du pylône chemin N°6,

Considérant la difficulté de circuler durant ces travaux,

### LE MAIRE DE RONQUEROLLES A R R E T E

**Article 1** : La chaussée sera rétrécie, le stationnement sera interdit. La circulation alternée s'effectuera par demi-chaussée par alternat manuel et la vitesse sera limitée à 30 km/h, de 08h à 18h dans les zones de travaux à la terre des Champs le 17 avril 2025, et le 18 avril 2025 (en option).

**Article 2** : Les panneaux de signalisation et les barrières de sécurité nécessaires seront apposés par l'entreprise pour permettre l'application des présentes dispositions,

**Article 3** : Madame La Commandante de la Gendarmerie de Persan, Madame Le Secrétaire de Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise au Centre de secours et d'incendie de Persan.



Fait à Ronquerolles,

14 avril 2025

Le Maire :

Patrick PREMEL